

Lettre d'information de la municipalité de Sommaing sur Ecaillon



Mairie de Sommaing sur écaillon



www.sommaing.fr

ÉDITO

Chèr(e)s Sommaingeois(es),

Deux pages de ce Somm'info sont consacrées au budget de la commune. Je vous invite à prendre connaissance du compte administratif 2023 même si la lecture des chiffres peut vous paraître rébarbative. Vous pourrez constater que les finances de la commune sont saines et que les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées malgré l'inflation, ce qui permet de garder une bonne capacité d'autofinancement pour les investissements futurs... et de ne pas augmenter les taux communaux des impôts fonciers.

La rue de Quérénaing, à usage essentiellement agricole, continue à être maudite. Un automobiliste qui ne devait pas respecter la limitation de vitesse (30 km/h à cet endroit) a confondu la route et le talus et s'est retrouvé dans le cimetière après un vol plané. Il a malheureusement atterri sur le columbarium en détruisant plusieurs cases, les bancs ainsi que la stèle du jardin du souvenir. D'aucuns disent que cette route est dangereuse. En réalité, c'est plutôt le comportement de certains automobilistes irresponsables qui est dangereux.

Vous avez sans doute appris par l'application PanneauPocket ou par la presse que notre doyenne, Mme Suzanne Lourme, nous a quittés le 17 avril dernier. Mme Lourme qui était aussi la doyenne du Pays solesmois s'est éteinte à l'âge de 103 ans. Au nom de toute la municipalité, je présente mes sincères condoléances à toute sa famille et en particulier à sa fille Suzanne qui a bien soigné sa maman.

Pour terminer, je vous informe que le palmarès 2024 des villes et villages « où il fait bon vivre » vient de sortir. Parmi les communes de moins de 500 habitants dans le département du Nord, Sommaing est classée 32^{ème} sur 127. Une place honorable !

Le maire,
Roland Salengro

Chasse aux œufs

En ce 1^{er} avril, Lundi de Pâques, le Comité des fêtes avait convié les enfants de Sommaing à la chasse aux œufs sur la plaine de jeux. Ce sont plus de 250 œufs colorés qui avaient été disséminés tout autour de la mairie pour le bonheur des plus jeunes. Les proies n'ont pas échappé aux yeux aiguisés des enfants qui ont tous été récompensés par des figurines en chocolat. Un atelier créatif leur a permis de passer un bon moment et ainsi de créer de ravissantes figurines décoratives qu'ils ont pu emporter chez eux.



Compte administratif 2023

Le compte administratif 2023 a été voté lors de la réunion du conseil municipal du 15 mars dernier. Vous trouverez, page suivante, les principaux chiffres des recettes et dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Les dépenses d'investissement ont été consacrées en grande partie au paiement du solde de l'aménagement du centre-bourg, aux travaux de rénovation thermique de la salle polyvalente et au remboursement total du prêt-relais.

Les recettes d'investissement proviennent principalement des subventions pour les travaux d'aménagement du centre-bourg (solde) et du fonds de compensation de la TVA lié aux investissements payés en 2022.

Le compte administratif 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 91 924,92 € et un excédent d'investissement de 26 709,99 €. Compte tenu des résultats reportés de l'année 2022, le résultat de clôture de l'année 2023 qui correspond au fonds de roulement, présente un excédent total de 253 077,83 €.

Budget primitif 2024

Le budget primitif 2024 a été voté lors de cette même réunion de conseil.

Il s'équilibre à 272 513,06 € pour la section de fonctionnement et à 187 452,00 € pour la section d'investissement.

Les principales dépenses d'investissement prévues en 2024 concernent les diagnostics et frais d'étude (assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre) liés au projet de réhabilitation de l'ancienne école. Une somme a également été budgétée pour le début des travaux mais ceux-ci ne pourront être réalisés que si les subventions sollicitées sont accordées.

Taux d'imposition 2024

Les taux d'imposition 2024 ont été votés le 15 mars. Pour la 12^{ème} année consécutive, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux communaux d'imposition qui restent donc fixés à :

- 35,49 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 42,15 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 11,29 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Il est rappelé que ces taux s'appliquent à la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État qui sera revalorisée de 3,9 % en 2024, pour tenir compte de l'inflation.

Tarifs salle polyvalente 2024

Les charges de location de la salle polyvalente ont été actualisées depuis le 1er avril 2024 pour tenir compte de l'augmentation importante des coûts de l'énergie (gaz et électricité) : la participation demandée aux locataires est de 1 € le m³ pour le gaz et de 0,24 € le kWh pour l'électricité.

Les tarifs de location restent inchangés. Pour les extérieurs, le tarif est de 450 € pour les week-ends et jours fériés. Pour les Sommaingois, le tarif est de 300 € à condition que l'organisateur de la fête ou du repas soit bien un habitant de Sommaing et non un extérieur. Ce tarif réduit (300 €) ne s'appliquera qu'une seule fois dans l'année. Les locations supplémentaires seront facturées au tarif « extérieur ».

TARIF DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE		
	Week-end et jours fériés	En semaine
SOMMAINGEOIS	300 €	150 €
EXTÉRIEURS	450 €	225 €
ASSOCIATIONS (de Sommaing et de Sommaing/Vendegies)	225 €	120 €

PARTICIPATION AUX CHARGES ET CAUTIONS	
GAZ	1 € le m ³
ÉLECTRICITÉ	0,24 € le kWh
CAUTION	300 €
CAUTION MÉNAGE	100 €

Compte Administratif 2023

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général : eau, gaz, électricité, carburants, fournitures d'entretien et de petit équipement, fournitures de voirie, fournitures administratives, bâtiments publics, voiries, entretien matériel, maintenance, assurances, colis des aînés, repas des aînés, frais postaux et de télécommunications, cotisations diverses,...	30 852,73 €
Charges de personnel : salaires et charges sociales	58 783,64 €
Autres charges de gestion : indemnités élus, formation, service d'incendie, contributions aux organismes de regroupement, subventions aux associations...	68 952,73 €
Charges financières : intérêt des emprunts	1 228,95 €
Total	159 818,05 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Produits des services du domaine : contributions GRDF et ENEDIS, droits de chasse, concessions dans le cimetière	857,00 €
Impôts et taxes : impôts locaux, taxe sur la consommation finale d'électricité, attribution de compensation de la CCPS, fonds national de garantie individuelle de ressources, imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (éoliennes), fonds départemental des droits de mutation à titre onéreux	136 323,57 €
Dotations et participations : dotation globale de fonctionnement, dotation aux élus locaux, compensations diverses,...	84 616,48 €
Autres produits de gestion : location salle polyvalente, fermages, reprise ancien tracteur, remboursement sur rémunération du contrat aidé ...	29 945,92 €
Total	251 742,97 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Remboursement du capital des emprunts en cours	161 990,97 €
Frais d'étude : maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre-bourg et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de l'ancienne école	3 486,00 €
Travaux d'aménagement du centre-bourg (solde)	84 996,12 €
Rénovation thermique de la salle polyvalente	65 835,92 €
Installations de voirie : sécurité routière (rues de Denain et de Quérénaing) et signalisation des arrêts de bus	18 232,80 €
Matériel et outillage technique (tracteur et taille-haie)	16 572,65 €
Mobilier (chaises salle polyvalente)	1 406,30 €
Total	352 520,76 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Excédent de fonctionnement capitalisé	47 321,72 €
Fonds de compensation de la TVA (investissement 2022)	116 054,58 €
Taxe d'aménagement	2 524,22 €
Subventions pour l'aménagement du centre-bourg (solde)	188 727,23 €
Subvention pour les aménagements de sécurité routière rue de Denain	3 750,00 €
Subvention pour les caméras de vidéoprotection	745,00 €
Subvention pour la signalisation des arrêts de bus	960,00 €
Subvention pour la rénovation thermique de la salle polyvalente (avance)	19 148,00 €
Total	379 230,75 €

Fête des voisins

Organisée chaque année par des initiatives citoyennes, la fête des voisins est un moment de convivialité, d'échange et de bonne humeur pour faire connaissance avec ses voisins autour d'un repas. Elle aura lieu cette année le vendredi 31 mai 2024 dès 19h.



D'ores et déjà, une première escale de la fête des voisins se déroulera sur la plaine de jeux. N'hésitez pas à vous y joindre ! Vous pouvez également l'organiser dans votre quartier.

(En cas de besoin d'équipements et de flyers liés à cet évènement, vous avez la possibilité de contacter la mairie pour un soutien logistique)

Nettoyage de printemps

Cette année, l'opération "Hauts de France propres" est restée assez (trop) confidentielle à Sommaing, avec la présence d'une dizaine d'écocitoyens, cependant motivés. L'occasion de sensibiliser les enfants et les adultes à l'environnement n'a pas été au rendez-vous.



Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 29 avril au vendredi 3 mai 2024. Aucun dossier administratif ne pourra donc être traité durant cette période.

AGENDA :

mercredi 8 mai 12h : Célébration au monument aux morts en mémoire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et de ses combattants.
vendredi 31 mai 19h : Fête des voisins.
dimanche 2 juin : Journée nationale de la pêche.
dimanche 2 juin : Parcours du coeur à Capelle
dimanche 9 juin : Élections européennes.
samedi 29 juin : Feux de la Saint-Jean.

☎ 03.27.27.07.65
✉ mairie.sommaing@free.fr
🌐 sommaing.fr

📍 Mairie de Sommaing sur écaillon

📄 Panneau Pocket
sommaing-59213

I.P.N.S

Élections européennes

Dimanche 9 juin, entre 8h et 18h, auront lieu les élections européennes, permettant d'élire 81 députés sur les 720 députés du parlement européen. Les députés européens sont élus au suffrage universel direct à un tour. Les candidats présentés sont élus selon les règles de la représentation proportionnelle (principe commun à tous les États membres), au scrutin de liste à la plus forte moyenne. Le panachage est interdit. Les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages bénéficient d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Pour les personnes qui ne sont pas encore inscrites, la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au vendredi 3 mai.

comment voter :



les élections européennes :



Un nouvel employé communal

Avec l'arrivée du printemps, les travaux d'entretien du village nécessitent de la main-d'œuvre. Pour aider Marco dans sa tâche, un employé arrive en soutien pour la période du 2 mai au 31 octobre 2024, dans le cadre d'un contrat PEC (Parcours Emploi Compétence), à raison de 25 heures hebdomadaires. La municipalité souhaite la bienvenue à M. Adrien Salvador.

Horaires d'ouverture

Lundi : 14h00-16h30
Mardi : 16h00-18h30
Mercredi : 9h00-11h00
Jeudi : 10h00-12h00